

**Commune de PISCOP**

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Domont

Téléphone : 01.39.90.19.04

COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020 – 18H30

L'an deux mil vingt, le quinze du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAGIER.

Etaient présents : MM. Sébastien PAUTRAT, Bernard DE WAELE, Dominique TINTILLIER, Mme Sandrine DRUON-RIOT, MM. David TAVARES, Bruno DUFOUR, Mmes Léna AMAROUCHE, Blandine WALSH-DE-SERRANT, MM. Zoheir AÏCHOUCHE, Fabien VIEIRA LUIS, Mme Sophie GAILLARD, M. Jean-Yves THIN.

Absents : M. Elias SEMPERE qui a donné procuration à Mme Sandrine DRUON-RIOT
Mme Ghislaine CAMUS qui a donné procuration à M. Christian LAGIER

Secrétaire : M. David TAVARES est désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18 H 30.

Le compte-rendu de la séance du 28 mai 2020 comporte une erreur sur la date, il faut lire le jeudi 28 mai 2020 et non le mardi. Sans autre remarque, il est adopté à l'unanimité.

VOTE POUR INSTAURER UN HUIS CLOS

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance de ce jour se déroule à huis clos afin d'assurer la continuité de la gestion communale, tout en respectant les mesures sanitaires restrictives de lutte contre le Covid-19 pour les élus.

M. le Maire explique que la superficie de la salle du conseil ne permet pas d'accueillir le public dans le respect des prescriptions sanitaires.

Et il rappelle que lors du dernier conseil municipal un membre de l'association « Bien Vivre à Piscop », présent dans le public, a refusé le port du masque.

Pour ces deux raisons, M. le Maire soumet le huis clos au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal instaure un huis clos pour cette séance.



COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du Code Général des impôts,

Vu la lettre de la direction des services fiscaux du Val d'Oise en date du 02 juin dernier,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de dresser une liste de contribuables susceptibles de devenir commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs.

A noter que le conseil municipal propose 12 titulaires et 12 suppléants aux services fiscaux mais que 6 de chaque uniquement seront désignés en tant que commissaires pour une durée de 6 ans.

Un débat s'ensuit car deux des noms proposés sur la liste (M. NYS et Mme RODRIGUES) posent problème à certains membres du conseil municipal.

Les membres du conseil décident donc de procéder à deux votes distincts :

- un 1^{er} vote pour les 22 noms n'apportant pas de commentaire ; et pour lequel les 22 commissaires sont désignés à l'unanimité ;
- un 2nd vote concernant les 2 noms portant débat ; et pour lequel les 2 commissaires sont désignés à 8 voix pour 7 voix contre.

La liste des commissaires proposés se décompose donc comme suit :

Commissaires titulaires (par ordre alphabétique du nom)

Mme	BACHY	Michèle	1, Rue de la Forêt 95350 PISCOP
M.	BASSO	Noël	4 bis rue de la Belle Vue 95350 PISCOP
Mme	FRANCOIS	Marie Thérèse	6, Rue de la Tourelle 95350 PISCOP
Mme	HERVIEU	Noëlle	36, Rue de la Libération 95350 PISCOP
M.	JACQUET	Bernard	1, Rue de l'Eglise 95350 PISCOP
M	LEPETIT	Philippe	57, Chemin de la Fontaine aux Loups 95350 PISCOP
M.	PAUTRAT	Sébastien	6, Rue de la Libération 95350 PISCOP
Mme	RODRIGUES	Laetitia	13, Cour de Blémur 95350 PISCOP
M.	TAVARES	David	9, Rue de Paris 95350 PISCOP
M.	ESQUIROL	Jean-Pierre	27, rue de Pontoise 95160 MONTMORENCY
M.	THOMASSET	Éric	13, Rue de la Forêt 95350 PISCOP
M.	TINTILLIER	Dominique	8, Résidence les Jardins de la Tourelle 95350 PISCOP

Commissaires suppléants (par ordre alphabétique du nom)

M.	DE WAELE	Bernard	5, Rue de Paris 95350 PISCOP
M.	DEBAISIEUX	James	Ferme de Blémur 95350 PISCOP
M.	DURAY	Hervé	7, Cour de Blémur 95350 PISCOP
M.	MARQUET	Michel	2, Rue de Paris 95350 PISCOP
M.	MOREAU	Philippe	7, Jardins de la Tourelle 95350 PISCOP
M.	NEUSIUS	Frédéric	13 Jardins de la Tourelle 95350 PISCOP
M.	NICOLAUDIE	Jean	126, Rue du Général Leclerc 95410 GROSLAY
M.	NYS	Nicolas	11, Place de la Mairie 95350 PISCOP
M.	PINARD	Marcel	16 Rue de la Tourelle 95350 PISCOP
Mme	VANDENBERG	Jacqueline	7, Rue de la Libération 95350 PISCOP
M.	VANDENBERG	Alain	7, Rue de la Libération 95350 PISCOP
M.	VAZE	Gérald	3 Jardins de la Tourelle 95350 PISCOP



MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES AUX CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE 2020/2021

Considérant que la commune de Piscop a, à sa charge les inscriptions aux transports scolaires ;
Considérant que le Conseil départemental est l'autorité compétente en matière de fixation des tarifs de transport scolaire, et qu'il a fixé par délibération en date du 29 mai 2020, pour l'année scolaire 2020/2021, la participation des famille à 97 € par élève pour les circuits spéciaux scolaires ;

A l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- **fixer** la participation des familles quel que soit la date de délivrance de la carte à 97 € par élève ;
- **fixer** le montant des frais de dossiers en cas de perte de la carte à 20 € ;

Précision étant donnée qu'aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année.

QUESTIONS DIVERSES

Les membres du conseil municipal ont été surpris des documents déposés dans leur boîte aux lettres par l'association « Bien vivre à Piscop ». Les propos exprimés dans ces documents sont souvent à la limite de la diffamation et sont, dans la majorité des cas, des contrevérités.

Dans l'hypothèse où de tels propos seraient réitérés par l'association « Bien vivre à Piscop », les membres du conseil municipal décide de se réserver le droit d'y donner la suite judiciaire qui convient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire,
Christian LAGIER



